



Le 16 mars 2011

COMMUNIQUE de la BICICI

Le Conseil d'Administration de la BICICI qui s'est réuni le jeudi 10 mars 2011, condamne les voies de fait et les annonces d'expropriation des actionnaires, annonces faites au mépris des règles de droit prévues en la matière.

La désignation d'une administration par intérim le 23 février 2011 est tout à fait irrégulière.

Le Conseil d'Administration et la Direction Générale de la BICICI – Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité quant aux actes et engagements qui pourraient être pris par cette administration et ses mandataires.

Présente depuis des décennies en Côte d'Ivoire, la BICICI a toujours été au service de ses clients, Etat de Côte d'Ivoire, entreprises et particuliers, avec le plus grand professionnalisme. Le Conseil d'Administration, la direction générale et les collaborateurs de la banque mesurent pleinement les graves désagréments que la suspension de nos activités a pu causer à notre clientèle. Ils espèrent de tout cœur le retour rapide à une situation normale.

La Direction Générale